

L'écho

DE SAINT-GEORGES DE DIDONNE

Saint
Georges
de Didonne

MAGAZINE MUNICIPAL

N°26 | AVRIL 2023



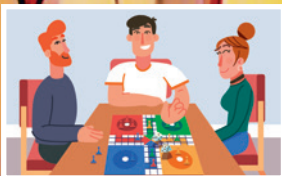
Jardin de la mer

> P.09



Voirie et circulation

> P.15



Ludothèque top départ

> P.29

SOMMAIRE



03	Édito du Maire
04-07	Urbanisme
08	Gardons le contact
09	Jardin de la mer
10-12	Centre Communal d'Action Sociale
13	Retour en images du carnaval
14	Marchés et commerces
15	Voirie et circulation
16-18	Travaux / Environnement
19-20	Brèves / Vie locale / Hommage
21-22	Environnement / Écologie
23	Calendrier de collecte
24-25	Histoire : se souvenir
26-28	Vie associative
29	Ludothèque top départ
30-33	Les rendez-vous du printemps
34	Expression de l'opposition
35	Expression de la majorité

Ours

Directeur de la publication : François RICHAUD

Rédaction Coordination : Service Communication - communication@sgdd.fr

Impression : iro - La Rochelle - 05 46 30 29 29 - www.iro-imprimeur.com

Création : Agence-irokwa.com

Crédits photos : Mairie de Saint-George de Didonne

Toute reproduction même partielle dans un but d'utilisation commerciale est interdite. Sous réserve de modifications des organisateurs et sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles. Achevé d'imprimer : Avril 2023 © Tous droits réservés SGDD



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Saint-Georgeais,

Il est temps de penser aux beaux jours puisque résolument le printemps s'installe et que Monsieur Carnaval a chassé cet hiver gris, pluvieux, froid, pesant...

Pour autant, cette ambiance hivernale n'a pas ralenti d'un pouce notre travail municipal ; chacune et chacun à son poste, agents et élus, ont fait avancer les projets pour lesquels ils ont compétence et délégation, même si ceux-là sont quelquefois ralentis par d'indéfectibles lenteurs et contraintes administratives.

Pour exemple : le projet de la réfection du Boulevard de la Corniche, bloqué pour cause de signature en attente au bas de l'étude relative aux cavités présentes à proximité du Boulevard et réalisée depuis plusieurs semaines déjà ! (voir article travaux).

Autre exemple : la destruction prévue de trois restaurants de plage, établissements qui ont vocation à être démontables chaque hiver (loi littoral).

Les Délégations de Service Public (DSP) sont en voie d'être attribuées et il ne reste que peu de temps aux délégataires pour "**monter leur installation et être prêts pour la saison 2023**".

Dans ce dossier, la lenteur administrative n'est pas la seule en cause ; l'opposition semble faire en sorte qu'il n'y ait pas de restaurants de plage l'été prochain !

Le blocage qu'elle organise pénalisera les St Georgeais, nos visiteurs, et en tout premier lieu les restaurants et leurs salariés.

Quant à l'établissement dit "Les Pirates", il sera détruit courant 2023.

Nous agissons quand il le faut, en dépit des frustrations individuelles et de celles des habitués opposants.

Nous travaillons uniquement pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Respectueusement vôtre.

François RICHAUD

Maire de Saint-Georges de Didonne

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



Logements aidés : obligation et programmation

1. 154 Avenue lieutenant Colonel Tourtet

Propriété acquise par l'EPF en septembre 2018 et revendue à la Sté CLAIRSIENNE en 2019. Le permis de construire a été délivré en septembre 2019 pour 10 maisons individuelles (Logements Locatifs Sociaux). Le début des travaux est prévu prochainement.

2. 90 Avenue Lieutenant Colonel Tourtet

Propriété acquise par la commune en 2019 et ayant fait l'objet d'un Bail à construction (BAC) début 2022 avec la société DOMOFrance pour la réalisation de 19 logements (100% Logements Locatifs Sociaux). Le montant de l'acquisition est déductible des pénalités. Le permis de construire a été délivré en juin 2021. La démolition de l'habitation existante a été réalisée et le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2023.

3. Avenue Lieutenant Colonel Tourtet (lieu-dit « Les Perrasses »)

Site de projet inclus dans la convention opérationnelle entre la commune et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. Propriété achetée intégralement par l'EPFNA en décembre 2019. Le projet est porté au PLU. Le permis de construire a été délivré à la SAS NEXITY fin novembre 2022 pour 55 logements dont 36 logements locatifs sociaux.

4. Angle Rue Jean Moulin / rue du Commandant Cousin

Propriété acquise par le biais de la procédure de préemption par l'EPFNA et cédée à Habitat de la Vienne pour la réalisation de 9 Logements Locatifs Sociaux. Le permis de construire a été délivré en mars 2022. Le début des travaux est envisagé pour le second trimestre 2023.

5. 11 Chemin d'Icare

Propriété communale cédée au groupe Anthelia pour un projet de 24 Logements Locatifs Sociaux en commun avec la propriété voisine appartenant à un propriétaire privé et dont le permis de construire a été délivré en juillet 2022.



D'autres projets sont à l'étude, comme :

1. 46 Chemin de Margite

Propriété appartenant pour partie à l'EPFNA et pour partie à la commune.

Après un appel à projet, une promesse de vente a été signée par la commune et l'EPFNA avec la société CLAIRSIENNE en mars 2021. Le projet est prévu pour 46 logements (100% Logements Locatifs Sociaux). La mise en œuvre du projet pourra être envisagée dès l'approbation de la modification du PLU engagée, soit fin d'année 2023.

2. Didonne Sud

La propriété appartient au bailleur social NOALIS. Le projet est prévu pour 35 logements (100% Logements Locatifs Sociaux). En attente de l'approbation de la procédure de modification du PLU pour dépôt du permis de construire.



URBANISME

3.

47 Rue de Médis

Propriété acquise par le biais de la procédure de préemption par l'EPFNA. La commune est propriétaire de la parcelle voisine. Un projet commun est donc lancé par l'EPFNA et la commune avec désignation du groupe AMETIS pour la réalisation de 30 logements (80% Logements Locatifs Sociaux).

4.

Rue du Commandant Lavigne / Chemin du Caillaud

Une partie du foncier a été acquise par l'EPFNA fin 2019. Le reste du site est maîtrisé par la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portée par l'EPFNA. Le projet est envisagé pour 20 logements (13 Logements Locatifs Sociaux). Les acquisitions sont en cours.

5.

Avenue des Tilleuls

Propriété incluse dans le périmètre de la DUP. Le projet est envisagé pour 35 logements (23 Logements Locatifs Sociaux). Les acquisitions sont en cours. Une maison sur ce périmètre a été acquise par le biais de la procédure de préemption par l'EPFNA. Aujourd'hui une convention de mise à disposition a été mise en oeuvre au profit de l'association Habitat et Humanisme (insertion de personnes en difficulté).

6.

Didonne Nord

Propriété incluse dans le périmètre de la DUP. Le projet est prévu pour 32 logements (21 Logements Locatifs Sociaux). Les acquisitions sont en cours.

7.

13 Rue de la République

Acquisition par la commune d'une parcelle en centre bourg en avril 2022 pour la réalisation d'une opération de 5 ou 6 Logements Locatifs Sociaux. (En cours de discussion avec des bailleurs sociaux.)

Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), la commune de Saint-Georges de Didonne est astreinte à la production de 25% de logements locatifs sociaux, soit 829.

Le nombre de logements sociaux comptabilisés au 1^{er} janvier 2022 est de 186 représentant 5,64%.

A noter que la pénalité pour l'année 2022 a été minorée d'environ 200 000 euros par la mise à disposition d'un bien de la commune à un bailleur social (112 Avenue Lieutenant Colonel Tourtet) au travers d'un bail à construction sur lequel 9 logements locatifs sociaux ont été construits et aujourd'hui occupés par des locataires.

Les projets sont souvent freinés dans leur mise en oeuvre, les bailleurs sociaux soumis au code de la commande publique ayant des difficultés à boucler leurs appels d'offres.

En effet, même s'il s'agit de bailleurs sociaux, ils doivent toutefois choisir des procédures pertinentes et sécurisées permettant de maintenir le niveau de qualité requis de leurs constructions.

* **DUP** : Déclaration d'utilité publique

* **EPFNA** : Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine



Il est désormais possible de faire une demande de logement social en ligne sur le site

www.demandedelogement17.fr

Il suffit de remplir un seul et unique formulaire de 4 pages. La constitution du dossier complet est simplifiée, ainsi que les modifications ou renouvellements de demande. La demande est alors diffusée à tous les bailleurs sociaux du département. Des logements pourront alors être proposés en fonction des indications transmises : communes souhaitées... Et bien sûr des disponibilités en logements.

URBANISME



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les usagers (particuliers et professionnels) peuvent déposer leurs demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner) de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la plateforme dédiée à cet effet sur le site internet de la commune.

(www.saintgeorgesdedidonne.fr/deposer-mon-dossier-durbanisme-en-ligne)

Ce dispositif permet d'échanger avec l'administration tout au long de l'instruction de votre dossier. Attention, toutefois, dès lors que vous avez fait le choix d'opter pour la version dématérialisée au travers de la plateforme du site internet, plus aucun

échange en version papier ne pourra être envisagé dans le cadre de votre dossier en cours. Vous devez, par conséquent, consulter régulièrement votre compte afin de prendre connaissance des demandes de l'administration et de l'étape à laquelle se situe votre dossier. Il est rappelé également que seule la personne qui a créé le compte peut y avoir accès, c'est pourquoi si vous faites appel à un professionnel pour le montage de votre dossier, il devra régulièrement vous informer des démarches concernant son suivi.

Le service urbanisme ne pourra en aucun cas être mis en cause en cas de manquement de la part de votre professionnel, la plateforme permettant de retracer l'intégralité des échanges avec le dépositaire du dossier.

Cette nouvelle disposition n'empêche pas les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique de continuer à déposer leurs dossiers en format papier.

Projet zac résidentielle « les moulins »

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) relève d'une procédure longue et complexe. La municipalité a fait le choix de réaliser le projet de ZAC « Les Moulins » sous le mode de la concession d'aménagement. L'opération porte sur le secteur des Moulins et est à vocation principale d'habitat pour la **réalisation d'environ 230 logements**. Elle concerne un site d'environ 10,9 hectares, au nord du territoire communal, en continuité de l'urbanisation existante. L'aménagement de ce site doit permettre à la commune de mettre en œuvre sa politique de développement de l'habitat en faveur des primo-accédants.

La procédure avance... Les étapes suivantes ont été mises en œuvre :

- Une délibération du Conseil Municipal en septembre 2017 a approuvé le bilan de la concertation, défini les enjeux, les objectifs, le périmètre d'intervention, le programme et le bilan prévisionnel financier de la ZAC.
- Une délibération du Conseil Municipal en juillet 2018 a désigné l'aménageur-concessionnaire (groupement GPM immobilier et PPV invest) pour la réalisation de la future ZAC.
- Le traité de concession entre la

commune et l'aménageur a été signé en août 2018.

- Une délibération du Conseil Municipal en décembre 2019 a validé le dossier de création de la ZAC.
- Une délibération du Conseil Municipal en février 2020 a validé le dossier de réalisation de la ZAC.
- Une délibération du Conseil Municipal en octobre 2022 a défini le périmètre d'études de la ZAC et les modalités de la concertation préalable.

URBANISME

Construction de logements locatifs aidés

- L'aménageur-concessionnaire a lancé les opérations relevant des missions qui lui incombent et notamment en termes d'acquisitions foncières.
- Concomitamment, **une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) a été sollicitée auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime.**
- Une enquête publique de DUP et d'enquête parcellaire conjointe a été réalisée en mai 2022.
- Le projet de réalisation de ZAC « Les Moulins » a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 février 2023 déclarant l'utilité publique.
- Les différentes études (bornages, levées topographiques, sondages de sol...) se poursuivent actuellement et un diagnostic archéologique préventif a été prescrit par arrêté préfectoral en août 2021.
- L'intervention sur site a été effectuée en octobre 2022. Le rapport de diagnostic de fouilles archéologiques est en attente de transmission.
- Le début des travaux pour les tranches 1 et 2 pourrait être envisagé dans les mois à venir.

Site angle Avenue Lieutenant-Colonel Tourtet et Avenue du Maréchal Juin

Les projets avancent...

Les principales échéances du chantier de construction de 19 logements locatifs aidés sont les suivantes :

- Décapage terrain et installation de la base de vie : avril 2023
- Travaux de gros-œuvre : mai à novembre 2023
- Clos-couvert : décembre 2023
- Logement témoin : janvier - février 2024
- Travaux de second-œuvre : janvier 2024 à août 2024

- Aménagement des espaces extérieurs : juillet 2024
- Emménagement des locataires : septembre 2024

Il faut, toutefois, envisager que ce planning soit soumis, comme tout chantier, à des aléas.

Des évolutions pourront donc affecter ces délais.



GARDONS LE CONTACT



Démonstration de l'application
et l'installation gratuite
Panneau Pocket

10h30 - 12h
Vendredi 12 mai
&

Vendredi 09 juin
Place de Verdun
(Place de l'église)

Alerte entretien

Qui intervient ?

Les agents municipaux du service Cadre de vie : la Brigade d'Intervention Rapide (BIR) et les référents techniques (voirie, éclairage public, espaces verts, espaces naturels, bâtiments communaux).

Les missions ?

La Brigade d'Intervention Rapide gère les menus travaux d'entretien et la mise en sécurité.

Les référents sont chargés de programmer les travaux de voirie, de la mise en place du mobilier urbain, de l'éclairage public, de l'embellissement des espaces verts sur l'ensemble de la commune.



Interventions sur toute la commune

2021 : **524 demandes**
2022 : **581 demandes**

Une solution direct à vos cotés



ASSAINISSEMENT : CERA

IL Y A UN DEBORDEMENT. MON TABOURET (boîte de branchement) EST VIDE.

Le bouchage a eu lieu en partie privative. Contactez un vidangeur privé.

MON TABOURET (boîte de branchement) EST PLEIN.

Appelez le 05 46 77 99 17 (24h/24 - 365 j/an)



LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Il s'agit de lutter contre : les ragondins, les chenilles processionnaires du pin, la prolifération des moustiques.

Contact : service Espaces Naturels Sensibles de la CARA - Tél : 05 46 22 19 20
site internet : www.agglo-royan.fr



RÉSEAU D'EAU POTABLE : EAU 17

Service Clients : 05 46 08 02 06 Urgences
Dépannages : 05 81 91 35 02 (7j/7 24h/24)



COLLECTE DES DÉCHETS

Pour toutes demandes ou constats, vous pouvez joindre la CARA.

Service déchets - Tél. : 05 46 39 64 64
service-dechets@agglo-royan.fr

JARDIN DE LA MER

Notre projet d'aménagement paysager du Jardin de la mer Saint-Georges de Didonne le 09/01/23

État des lieux

Le parking a été construit sur une ancienne dune abandonnée, avec un stationnement anarchique et un revêtement imperméable. Deux pins étaient présents.

Phase 1 du projet

Le projet du jardin de la mer respecte les principes du développement durable. La première phase de ce projet a consisté en la réalisation du jardin. Nous avons conservé tous les arbres existants et 11 arbres supplémentaires ont été plantés. Nous avons mis en valeur ce jardin à travers l'installation de luminaires appropriés. Attendant au Relais de la Côte de Beauté de Saint-Georges de Didonne, nous avons fait le choix d'un mobilier urbain (bancs et tables de pique-nique) aux couleurs chatoyantes.

Ce jardin aura vocation, à court terme, à accueillir des lectures de conte réalisées par notre personnel de la Médiathèque.

Phase 2 du projet

La seconde phase du projet a été la réalisation du parking, de l'aire de jeux et l'amélioration de l'accessibilité PMR.

Le revêtement imperméable a été remplacé par des dalles evergreen perméables.

La voie d'accès pour les piétons a été retravaillée de façon à permettre le cheminement des personnes à mobilité réduite (une place de stationnement PMR ajoutée à proximité) et à canaliser les déplacements des piétons et cyclistes pour garantir leur sécurité.

Une aire de jeux a été réalisée de manière à favoriser un aménagement multigénérationnel. Les jeux choisis sont en lien avec l'eau. Cette aire de jeux est accessible aux plus petits (à partir de l'âge de 1 an).

Après la mise en place de différents travaux d'aménagement derrière le Relais de la Côte de Beauté « Le Jardin de la Mer » a été inauguré le 16 janvier 2023 par Monsieur François Richaud, Maire, en présence de Monsieur Stéphane Donnot Sous Préfet de Rochefort.



Coût global

La totalité du projet a coûté

188 000 €

Jardin : **54 000 €**

Aire de jeux : **33 000 €**

Parking : **85 000 €**

Éclairage : **16 000 €**

Mobilier urbain : **30 000 €**

Aucun autre financeur n'a été partie prenante au projet.

L'APA :

(Allocation personnalisée d'autonomie)

Beaucoup d'entre nous ont entendu parler de l'APA. Pour d'autres, cet acronyme ne signifie rien. Profitons-en pour faire le point sur ce qu'est l'APA.

Comprendre quel est le fonctionnement et à qui s'adresse cette allocation.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement. L'APA est versée par le Conseil Départemental. Pour une demande d'APA à domicile, il faut se rapprocher des services du Conseil Départemental.

Qu'est ce que l'APA ?

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus :

- Qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller...
- Ou dont l'état de santé nécessite une surveillance régulière.

Il y a deux APA différentes :

- **L'APA à domicile** aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie.
- **L'APA en établissement** aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

L'APA est versée par le Conseil Départemental :

- Il n'y a pas de condition de revenus pour en bénéficier, le montant attribué dépend du niveau des revenus.
- **L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues, ni du vivant ni au décès de son bénéficiaire.**

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'APA ?

- Être âgé de 60 ans ou plus.
- Résider en France de façon stable et régulière.
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3, ou 4 par une équipe de professionnels du Conseil Départemental.

Le **GIR** (groupe iso ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la **grille AGGIR**.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le montant d'APA attribué dépend du niveau des revenus. Au-delà d'un certain niveau de revenus, une partie des dépenses restera à la charge du bénéficiaire (par exemple, la rémunération d'une aide à domicile, le tarif dépendance en EHPAD...)

L'APA étant exonérée d'impôt, vous n'avez pas à reporter le montant d'APA reçu dans votre déclaration de revenus. En revanche, si vous bénéficiez de l'APA à domicile, vous pouvez déclarer votre reste à charge et bénéficier ainsi d'un crédit d'impôt.

L'APA ne peut pas être cumulée avec les prestations suivantes :

- L'aide sociale du département ou l'aide de la caisse de retraite pour l'aide-ménagère à domicile.
- Les aides des caisses de retraite.
- La MTP (Majoration Tierce Personne)
- La PC RTP (Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne).
- La PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

Si vous résidez dans un établissement qui ne se trouve pas sur le territoire Français, vous ne pouvez pas bénéficier de l'APA.

L'APA n'est pas récupérable sur la succession de son bénéficiaire.

L'APA ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues. Le Conseil Départemental ne peut pas demander le remboursement des sommes versées au bénéficiaire de l'APA si sa situation financière s'améliore de son vivant, ni les récupérer sur sa succession à son décès.

Deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement

L'APA peut être attribuée aux personnes :

- Qui vivent chez elles : on parle d'APA à domicile.
- Qui vivent en EHPAD (Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou en USLD (unité de soins de longue durée) : on parle d'APA en établissement.

Attention, les personnes qui vivent dans une résidence autonomie (ex-foyer-logement), une résidence services ou une petite unité de vie doivent faire une demande d'APA à domicile et non d'APA en établissement. Les personnes qui résident chez des accueillants familiaux doivent faire une demande d'APA à domicile.

L'APA à domicile et l'APA en établissement ont des règles d'attribution et de calcul différents :

- L'APA à domicile aide à financer les dépenses inscrites dans un plan d'aide.
- L'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents des EHPAD.

Si vous bénéficiez de l'APA à domicile et que vous envisagez d'aller vivre dans un EHPAD, le montant d'APA qui vous sera attribué ne sera pas le même à domicile et en établissement.

Source :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Si vous souhaitez récupérer un dossier ou avoir des informations, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 05 16 65 10 01

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Repas des aînés à Saint-Georges de Didonne

Le repas des aînés 2023 a remporté un franc succès. Pour satisfaire la forte demande, un troisième repas fut organisé.

Ainsi les 3, 10 et 21 février, les repas de nos Aînés Saint-Georgeais se sont déroulés dans la salle panoramique du Relais de la Côte de Beauté, transformée pour l'occasion en une salle de restaurant avec sa piste de danse !!!

Pour régaler les papilles de nos invités, nous avons convié en cuisine Océan Traiteur et à l'animation le trio de choc de Thierry Coudret.

Un constat pour les 3 repas : bonne humeur, danse et partage étaient au rendez-vous, merci à tous les participants !

Retour en images des 3 février, 10 février et 21 février



RETOUR EN IMAGES DU CARNAVAL

Nous avons fait carnaval !



Le 4 mars 2023 au matin, des centaines d'enfants et de familles ont déambulé en musique, emmenées par **Claude 1^{er} Prince du carnaval**, de Didonne à la place de l'église, après avoir dégusté le café / croissant servi par les Associations Didonne Boube et Nouvel Elan des commerçants, et sous la protection de notre police municipale. Grâce à nos agents, le défilé a été fluide et joyeux.

Les différents groupes musicaux ont accompagné la petite note apéritive finale de la matinée, servie par les bénévoles des Pieds Audacieux.

L'après-midi, 200 enfants accompagnés de leur famille ont fait leur carnaval : après avoir vu le film Coco et avec le concours de Chloé (CRÉA), ils se sont rendus en petit train au complexe Besson pour une boum endiablée et costumée.

Un goûter préparé par les petites mains de l'UNRPA leur a été servi.

La soirée carnavalesque a débuté à 19h sur les accords du groupe CARIBA.

Les bénévoles de St Georges Accueille n'ont pas ménagé leurs efforts pour d'abord recueillir toutes les réservations et réussir le placement des convives : **215 carnavaliers dont 50% étaient déguisés.**

Claude 1^{er}. Prince du Carnaval, a servi l'apéritif, préparé par un traiteur local.

Bravo à Fêtes et Animations et son

Président Patrick Le Guinio pour avoir négocié toute l'intendance, (repas) ainsi que le déroulé du bal qui a connu un vif succès. Un grand merci à tous celles et ceux qui ont permis cette réussite : notre **Police Municipale, Fêtes et Animations, UNRPA, CRÉA, Les Pieds Audacieux, Didonne Boube, St Georges Accueille, Nouvel Elan, Emma, Thomas, Nicolas et Théo.**

Merci à Patrick PONCET pour son aide précieuse.

Le Carnaval 2024 est déjà attendu !

Ps : Les carnavaliers du matin, n'étaient pas ceux de l'après-midi, ni ceux du soir : on peut donc parler de centaines de personnes.



MARCHÉS ET COMMERCES

Les marchés de l'été

Marchés extérieurs

d'avril à septembre
Rue et Place du Marché

Marchés nocturnes

Les jeudis soirs
Boulevard de la Côte de Beauté

Marché arts et artisans

Les dimanches matins
juillet - août
Place de Verdun
(place de l'église)

La recette d'avril



Agneau tout vert

- 1 carré d'agneau de 8 côtes chez nos bouchers
- persil, cerfeuil, 4 gousses d'ail chez nos primeurs
- beurre chez nos crémiers
- 2 tranches de pain de mie chez nos boulangers

- Mixer les herbes, le beurre, les 2 gousses d'ail et les 2 tranches de pain de mie.
- Badigeonner le carré de moutarde et le rouler dans le mélange.
- Protéger les os d'alu et déposer dans un plat avec 20cl d'eau et 2 gousses d'ail.
- Au four à 240° pendant 30 minutes.
- Servez avec les fèves et asperges vertes de saison.

Bon appétit



Les horaires du Marché Couvert

Le Nautilus

HORS SAISON septembre à juin
ouvert du mardi
au dimanche
de 8h30 à 12h

EN SAISON juillet et août
ouvert du lundi
au dimanche
de 8h30 à 12h30

Venez nombreux !

Commerces et saisonniers

Quel plaisir d'être servi en terrasse, quelle importance d'être en sécurité, quel bonheur de dîner au restaurant, quelle chance d'être secouru, quelle joie de voir tous nos commerces ouverts...

L'été approche à St Georges et sa réussite ne peut se faire sans serveurs, ASVP, cuisiniers, MNS, vendeurs... qui trouvent à se loger et à un coût raisonnable.

Nous vous invitons à accueillir un saisonnier en louant une chambre et à le faire savoir auprès des services de la Mairie, des commerces et restaurateurs qui recrutent déjà.

Merci à vous de participer à l'attractivité de notre commune.

150 cabas distribués



Pour inciter à limiter le plastique, la municipalité a renouvelé la distribution gratuite de cabas.

VOIRIE ET CIRCULATION

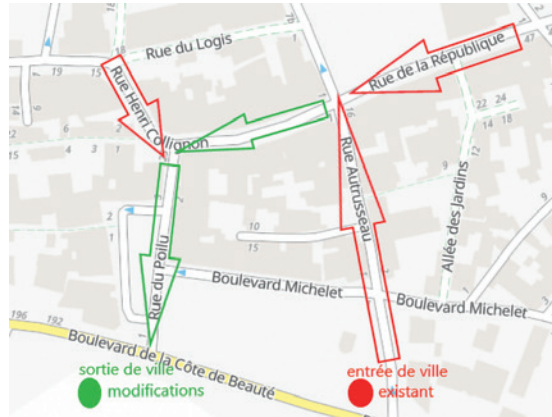
Modification sens de circulation fin rue collignon

Depuis le 13 février 2023

Le centre-ville dispose d'une entrée et d'une sortie.

Entrée depuis la plage par la Rue Autrusseau

Sortie vers la plage depuis la Rue du Poilu



**Améliorer la visibilité
des commerces**

**Garantir la sécurité
des piétons**

Faciliter la circulation

Les zones piétonnes



**Chaque samedi
- dimanche
- jours fériés
d'avril à juin
de 10h à 15h**



**Chaque jour
en juillet et août
de 10h à 15h
et de 17h30 à 1h du matin**

**Rue et place du marché
du mardi au dimanche
d'avril à juin
de 7h à 13h**

depuis l'intersection rue carnot

**Rue et place du marché
du lundi au dimanche
en juillet et août
de 7h à 13h**

depuis l'intersection rue de la république



Les zones de rencontre

- Rue de la République depuis la Place Odilon Redon
- Rue Collignon entre l'angle Autrusseau et la Rue du Poilu
- Rue Autrusseau

Ainsi, les étalages et terrasses sont autorisés sur les trottoirs, les piétons peuvent être sur la voirie, les voitures ne peuvent dépasser le 20 km/h.

Article R 412-35

« Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant »



TRAVAUX

La municipalité s'est engagée dans les travaux de réfection du boulevard de la Corniche qui constitue un aménagement de voirie structurant de la commune.

Rappelons qu'un projet d'aménagement de voirie se déroule en trois étapes de conception :

-l'esquisse, qui est la première version d'un projet. Il s'agit d'un document avec un projet global et une enveloppe financière globale,

-l'avant-projet, qui correspond à la deuxième version du projet. Elle est plus précise que l'esquisse avec une conception beaucoup plus détaillée,

-le projet : il s'agit de la dernière phase de conception. À ce stade, tous les documents graphiques sont précis : plan masse, coupes techniques, photomontage, choix du mobilier, couleurs, etc.

L'esquisse du boulevard de la Corniche a été présentée lors du Conseil Municipal du 2 juin 2022.

À la demande de la DDTM, le CEREMA a été mandaté pour réaliser un diagnostic des cavités présentes à proximité de ce boulevard. Leur rapport devrait nous parvenir prochainement. **L'étude préalable des cavités constitue une étape essentielle, qui engendre de fait un retard sur le planning initial du projet.**

Le Syndicat de la Voirie est le maître d'œuvre de cette opération. Dès réception du rapport, il pourra travailler sur l'avant-projet du boulevard de la Corniche et proposer des aménagements prenant en compte la problématique des cavités présentes (exemples de propositions : murs de soutènement, enrochements, etc.).



Couverture photovoltaïque des terrains de pétanque



Une couverture photovoltaïque devait voir le jour sur le terrain de pétanque d'Enlias afin d'assurer une production d'électricité.

Une convention liait l'entreprise CVE à la commune de Saint-Georges de Didonne pour une durée de 30 ans. Suite à un contrôle de la chambre régionale des comptes, cette durée semblait très longue (durée en général de 12 ans).

Pour des raisons économiques, l'entreprise CVE a souhaité prolonger la durée de la convention passant de 30 à 40 ans. La commune n'a pas souhaité prolonger cette durée et l'entreprise CVE, a fait le choix d'abandonner le projet.

TRAVAUX / ENVIRONNEMENT



Merci aux Saint-Georgeais(es) d'avoir participé à l'opération "un sapin dans la dune" de 2023.

Grâce à eux, les services techniques de la commune ainsi que les équipes d'insertion d'AI17 ont pu répartir des sapins autour de la descente de plage n°29.

Ainsi installés derrière les ganielles, ils favorisent l'accumulation de sable, ce qui permet de :

- Maintenir l'identité naturelle de la Pointe de Suzac.
- Protéger un habitat d'intérêt écologique.

Servir de réservoir de sable pour la conche de Saint-Georges.

La dune de Suzac s'élève progressivement depuis une dizaine d'années, grâce aux opérations successives menées par la commune et par le Conservatoire du Littoral et à la gestion de la plage. Vous pourrez même observer les premières plantes qui colonisent la petite dune blanche.



Aménagement rond point...

L'aménagement du rond point d'entrée de ville situé à proximité du rond point des parasols vient d'être réalisé par le service des espaces verts.

Vous y découvrirez un superbe palmier âgé d'une vingtaine d'années pesant 1,5 à 2 tonnes et dont la taille avoisine les 4 mètres.



Des plantations d'arbres

Une vingtaine d'arbres a été planté sur différents sites afin de remplacer les arbres coupés à cause de leur mauvais état sanitaire et afin d'améliorer le cadre de vie des St-Georgeais.

Des espèces peu consommatrices d'eau si précieuse.

Bornes de recharge pour véhicules électriques



Soucieuse de la qualité de vie de ses riverains et des nombreux estivateurs venant dans notre station balnéaire, faisant face à une demande constante, la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE a concédé au Syndicat Départemental d'Électrification et D'équipement Rural (SDEER) par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022 la compétence IRVE (installation de recharge de véhicule électrique). Les bornes fournies, installées, gérées, dépannées et entretenues par le SDEER restent la propriété de la commune.

Elles disposent de 2 places de stationnement au format PMR pour un accès facilité à tous les usagers,

pour la charge simultanée de 2 véhicules.

La borne est équipée des câbles de charge en courant continu et alternatif.

Le temps de charge est en fonction des caractéristiques des véhicules.

Possibilité de règlement par carte bancaire, carte d'abonnement, application smartphone MOBIVE.

L'emplacement des bornes a été défini en tenant compte des caractéristiques techniques des raccordements ainsi que l'encombrement au sol. **Il a donc été retenu les sites suivants : une sur le parking du Docteur Larroque et l'autre sur le parking P. Gillet.**



Pins Parasol et Maritime

Le service des espaces verts a planté une quinzaine de pins (parasols et maritimes) sur la parcelle de l'ancien site d'activité de l'accrobranche.

Ce sont des pins qui ont été semés dans les serres du service et qui ont été soignés, rempotés jusqu'à maintenant.

Ils atteignent actuellement une hauteur entre 1,00 m et 1,50 m.

Les jardiniers ont fait des fosses de plantation avec de la terre végétale pour une meilleure reprise et croissance des arbres.



BRÈVES / INFOS UTILES

Hôtel de Ville

1, avenue des Tilleuls
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
☎ 05 46 05 07 27
mairie@sgdd.fr

Service Sports, Loisirs

☎ 05 46 05 58 05
sports@sgdd.fr

Médiathèque

1, avenue de la Mer
☎ 05 46 02 67 81
mediatheque@sgdd.fr

Service Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse

Complexe Colette Besson
Rue du Docteur Maudet
☎ 05 46 05 24 07
enfance-jeunesse@sgdd.fr

Police Municipale

Centre Technique Municipal
13 Rue Marcel Pagnol
☎ 05 46 05 88 75 - 06 23 66 07 21
pm@sgdd.fr

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

1, avenue des Tilleuls
☎ 05 16 65 10 01
ccas@sgdd.fr

Service Communication

☎ 05 46 05 07 27
communication@sgdd.fr

Service Culture et Animations

05 46 02 67 81
culture@sgdd.fr

Vous êtes Français
et vous allez bientôt avoir 16 ans ?



Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous demande une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ?

Rendez-vous sur www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie pour obtenir la démarche à suivre.



Résultat du sondage sur le château d'eau de la crête

Nous avons reçu
80 réponses

Dont **38** pour la réhabilitation et **42** pour la destruction

Nous vous tiendrons informés des suites avec les bâtiments de France et les opérateurs.

Collecte de sang de Saint-Georges de Didonne

Donneurs de sang bénévoles
de la côte de Beauté



Vous êtes en forme. Nous avons besoin de vous pour relever ce défi : faire remonter rapidement les réserves de sang.

Consultez votre capacité à donner sur <https://dondesang.efs.sante.fr>; prenez rendez-vous, et venez nous rejoindre à Saint-Georges de Didonne, Relais de la Côte de Beauté.

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans (71 ans moins 1 jour), peser + de 50

kg et être en forme. Boire et manger avant de venir et prendre ses papiers d'identité.

Sur rendez-vous : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr (Même sans rdv, vous serez accueillis)

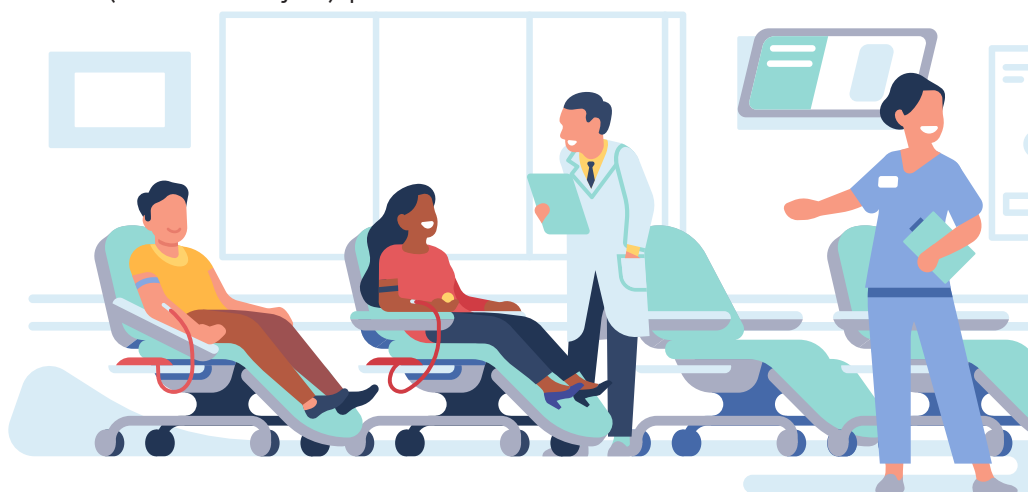
Collectes d'été - sans rdv

Mercredi 26 avril
15h - 19h

Mardi 18 juillet
9h - 13h

Judi 10 août
9h - 13h

Mercredi 25 octobre
15h - 19h



Hommage

Une grande dame s'en est allée, dans la discrétion la plus totale : elle avait 99 ans.



Maggy était la fille d'Alphonse VERGEAU, chef de la Résistance au sein du maquis Foch (Charente), qui a inspiré, après la 2^{ème} guerre mondiale, le cinéaste René CLÉMENT, dans "Le Père tranquille" joué par NOËL NOËL.

Très jeune, Maggy avait appris la discrétion en transportant à vélo, des messages destinés à la Résistance.

La France l'a honorée en la faisant chevalier de la légion d'honneur.

Cette jeune fille si tranquille a poursuivi son chemin en marquant l'athlétisme Français : championne de France de saut en longueur (1948) puis sélectionnée pour les jeux olympiques pour cette même discipline. Bien d'autres titres lui ont été attribués. Nous retiendrons la sportive de haut niveau, qui est devenue professeur d'éducation physique et sportive dans un lycée de Royan.

Elle habitait notre commune depuis de nombreuses décennies avec son mari Charles MARTEL, également professeur d'E.P.S.

Dans les années 80, elle a encouragé et soutenu son mari devenu Maire de

St Georges, à signer une charte de Jumelage avec une ville Allemande : GAIENHOFEN.

Maggy MARTEL se déplaçait à vélo il n'y a pas si longtemps encore !

Saint Georges gardera le souvenir d'une femme courageuse, discrète, digne et portant en elle l'élégance du cœur : une belle personne !

Le conseil Municipal lui a rendu hommage lors de la séance du 9 mars 2023.



Archives familiale

La démarche ADS : bilan de la phase de diagnostic

Après avoir postulé auprès du GIP Littoral, la commune de Saint-Georges de Didonne a vu sa candidature acceptée pour suivre une démarche Aménagement Durable des Stations (ADS).

L'objectif de la démarche ADS est de réaliser une étude de programmation permettant d'orienter les choix de la commune, afin d'imaginer Saint-Georges de Didonne en 2030.

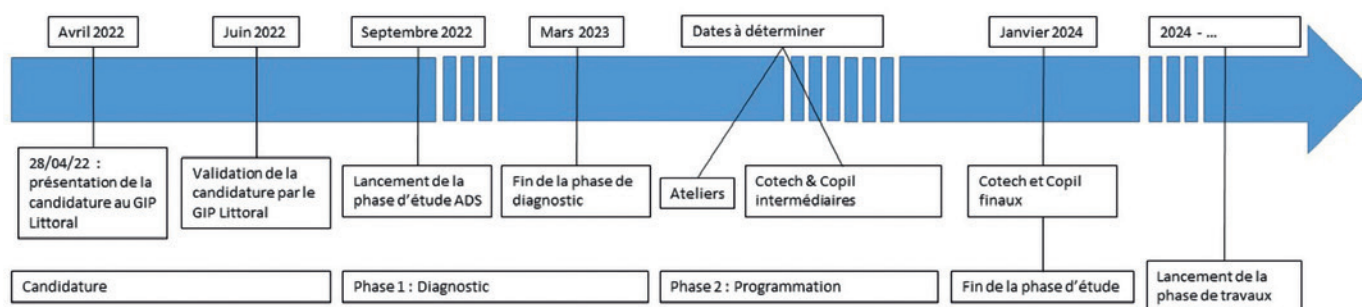
Cette démarche a débuté le 1^{er} septembre 2022, par une première phase d'étude. Cette première phase avait pour objectif de réaliser un dia-

gnostic global du territoire, afin de déterminer le positionnement de la commune sur des sujets d'importance pour son futur (mobilité, environnement, tourisme...).

Le comité du pilotage de fin de phase 1, qui a eu lieu le mercredi 1^{er} mars en mairie de Saint-Georges de Didonne, a permis de présenter et de valider les objectifs ciblés par la démarche ADS. Il a donc été décidé de travailler sur les interfaces entre Saint-Georges de Didonne et les milieux naturels (forêt, mer, marais), de repenser les lieux de vie de la commune pour

favoriser leur utilisation à l'année et de développer les connexions douces (aussi bien pour les trajets journaliers (gare sncf, supermarchés) que pour la promenade (connexions entre lieux touristiques)).

C'est ainsi que la première phase de l'étude ADS se termine. La seconde phase débute dès à présent, et a pour but de réaliser plusieurs plans d'actions. Ces plans présenteront les aménagements que la commune pourra réaliser, afin de suivre les orientations prises lors de la première phase.



Diminuer le risque d'incendie dans la forêt de Suzac



La commune de Saint-Georges de Didonne bénéficie d'un environnement privilégié. La forêt de Suzac, qui s'étend sur près de 350 ha, participe grandement à cette ambiance naturelle.



La forêt est cependant très sensible aux départs de feux. En effet, elle est située à l'interface d'une zone urbaine, elle est très fréquentée pendant l'été, et son type de boisement est particulièrement sensible aux incendies.



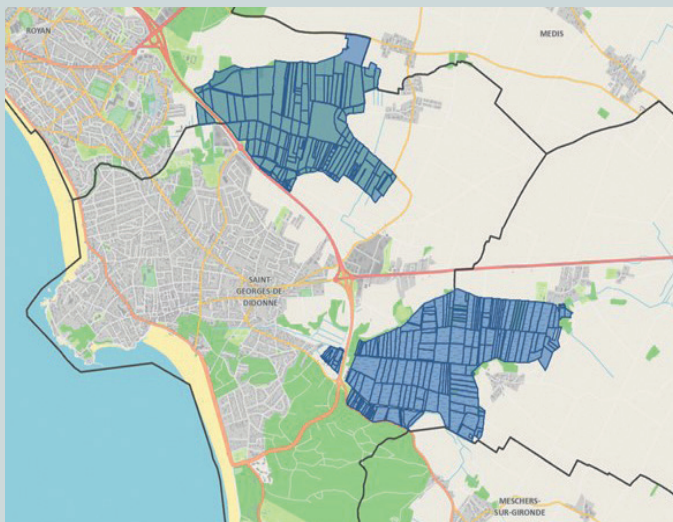
Nous avons tous vu l'an dernier les effets ravageurs que peuvent avoir les incendies. Une réglementation est en vigueur afin de prévenir tous départs d'incendies. Merci de la respecter.



Dans le cadre de la sécurité incendie, il est également demandé aux propriétaires d'habitations

situées dans la forêt de Suzac, ou à moins de 200 mètres de la lisière, de débroussailler leur terrain. Vous recevrez prochainement un courrier de la mairie précisant la réglementation. Vous trouverez plus de précisions sur les obligations légales de débroussaillage sur le site de la préfecture. Vous trouverez un dépliant sur le site de la mairie expliquant le processus à suivre.

Les marais à Saint-Georges de Didonne



Il existe deux marais sur le territoire communal : celui de **Boube et Belmont** et celui de **Chenaumoine**.

Bien qu'ils soient proches géographiquement, ils sont très différents.

En effet, Boube est un marais naturel, celui de Chenaumoine a été entièrement aménagé par l'homme dans les années 1400. Leur fonctionnement et leur sol présentent également des disparités. Cependant, ils ont un point en commun : **il s'agit de marais fermés**. Cela signifie que ces marais n'ont pas d'écoulements naturels, étant localisés sur des points bas du territoire. Ils sont situés en dessous du niveau de la mer.

Les marais de boube et belmont (au nord) et de Chenaumoine (au sud)

Dans ce cadre, les propriétaires des marais se sont constitués il y a plus de cent ans en associations forcées par **décision préfectorale**. L'association a alors pour objectif de se charger de l'entretien des marais. Ils sont alors remplis d'eau pendant près de 11 mois sur 12, suivant le niveau de la nappe phréatique sous-jacente.

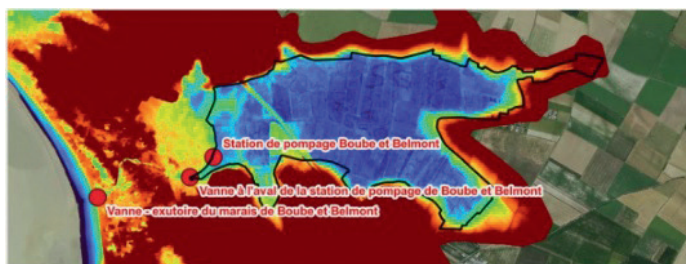
Des pompes sont installées dans les années 70 pour évacuer l'eau dans les riveaux. Les marais sont alors progressivement utilisés par l'homme (agriculture ou élevage), l'eau étant maintenue à un niveau régulier, et faible.

Faisant suite au tourisme de masse, Saint-Georges de Didonne s'agrandit. Les riveaux sont partiellement ou totalement busés, devenant des cours d'eau souterrains. L'artificialisation des sols augmente, et l'eau de pluie ruisselle rapidement vers le marais. Finalement, des maisons sont construites dans le marais.

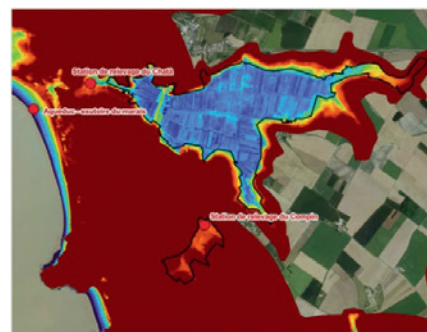
Ainsi, près d'une centaine de maisons sont menacées en cas de non fonctionnement des pompes, ainsi que certaines activités économiques. **Les associations des marais de Boube et Belmont et de Chenaumoine réalisent donc des activités d'in-**

térêt général pour la commune.

Aujourd'hui, l'inflation impacte le fonctionnement des pompes qui permettent l'évacuation des eaux (multiplication du coût par 11 en 1 an). C'est pourquoi la CARA, et les communes voisines des marais, dont Saint-Georges de Didonne, participent au budget des associations.



Topographie du marais de Boube et Belmont, réalisée au LIDAR par l'UNIMA



Topographie du marais de Chenaumoine, réalisée au lidar par l'unima.



JANVIER	
1	dimanche
2	lundi
3	mardi
4	mercredi
5	jeudi
6	vendredi
7	samedi
8	dimanche
9	lundi
10	mardi
11	mercredi
12	jeudi
13	vendredi
14	samedi
15	dimanche
16	lundi
17	mardi
18	mercredi
19	jeudi
20	vendredi
21	samedi
22	dimanche
23	lundi
24	mardi
25	mercredi
26	jeudi
27	vendredi
28	samedi
29	dimanche
30	lundi
31	mardi

FÉVRIER	
1	mercredi
2	jeudi
3	vendredi
4	samedi
5	dimanche
6	lundi
7	mardi
8	mercredi
9	jeudi
10	vendredi
11	samedi
12	dimanche
13	lundi
14	mardi
15	mercredi
16	jeudi
17	vendredi
18	samedi
19	dimanche
20	lundi
21	mardi
22	mercredi
23	jeudi
24	vendredi
25	samedi
26	dimanche
27	lundi
28	mardi

MARS	
1	mercredi
2	jeudi
3	vendredi
4	samedi
5	dimanche
6	lundi
7	mardi
8	mercredi
9	jeudi
10	vendredi
11	samedi
12	dimanche
13	lundi
14	mardi
15	mercredi
16	jeudi
17	vendredi
18	samedi
19	dimanche
20	lundi
21	mardi
22	mercredi
23	jeudi
24	vendredi
25	samedi
26	dimanche
27	lundi
28	mardi
29	mercredi
30	jeudi
31	vendredi

AVRIL	
1	samedi
2	dimanche
3	lundi
4	mardi
5	mercredi
6	jeudi
7	vendredi
8	samedi
9	dimanche
10	lundi
11	mardi
12	mercredi
13	jeudi
14	vendredi
15	samedi
16	dimanche
17	lundi
18	mardi
19	mercredi
20	jeudi
21	vendredi
22	samedi
23	dimanche
24	lundi
25	mardi
26	mercredi
27	jeudi
28	vendredi
29	samedi
30	dimanche

MAI	
1	lundi
2	mardi
3	mercredi
4	jeudi
5	vendredi
6	samedi
7	dimanche
8	lundi
9	mardi
10	mercredi
11	jeudi
12	vendredi
13	samedi
14	dimanche
15	lundi
16	mardi
17	mercredi
18	jeudi
19	vendredi
20	samedi
21	dimanche
22	lundi
23	mardi
24	mercredi
25	jeudi
26	vendredi
27	samedi
28	dimanche
29	lundi
30	mardi
31	mercredi

JUIN	
1	jeudi
2	vendredi
3	samedi
4	dimanche
5	lundi
6	mardi
7	mercredi
8	jeudi
9	vendredi
10	samedi
11	dimanche
12	lundi
13	mardi
14	mercredi
15	jeudi
16	vendredi
17	samedi
18	dimanche
19	lundi
20	mardi
21	mercredi
22	jeudi
23	vendredi
24	samedi
25	dimanche
26	lundi
27	mardi
28	mercredi
29	jeudi
30	vendredi



JUILLET	
1	samedi
2	dimanche
3	lundi
4	mardi
5	mercredi
6	jeudi
7	vendredi
8	samedi
9	dimanche
10	lundi
11	mardi
12	mercredi
13	jeudi
14	vendredi
15	samedi
16	dimanche
17	lundi
18	mardi
19	mercredi
20	jeudi
21	vendredi
22	samedi
23	dimanche
24	lundi
25	mardi
26	mercredi
27	jeudi
28	vendredi
29	samedi
30	dimanche
31	lundi

AOÛT	
1	mardi
2	mercredi
3	jeudi
4	vendredi
5	samedi
6	dimanche
7	lundi
8	mardi
9	mercredi
10	jeudi
11	vendredi
12	samedi
13	dimanche
14	lundi
15	mardi
16	mercredi
17	jeudi
18	vendredi
19	samedi
20	dimanche
21	lundi
22	mardi
23	mercredi
24	jeudi
25	vendredi
26	samedi
27	dimanche
28	lundi
29	mardi
30	mercredi
31	jeudi

SEPTEMBRE	
1	vendredi
2	samedi
3	dimanche
4	lundi
5	mardi
6	mercredi
7	jeudi
8	vendredi
9	samedi
10	dimanche
11	lundi
12	mardi
13	mercredi
14	jeudi
15	vendredi
16	samedi
17	dimanche
18	lundi
19	mardi
20	mercredi
21	jeudi
22	vendredi
23	samedi
24	dimanche
25	lundi
26	mardi
27	mercredi
28	jeudi
29	vendredi
30	samedi

OCTOBRE	
1	dimanche
2	lundi
3	mardi
4	mercredi
5	jeudi
6	vendredi
7	samedi
8	dimanche
9	lundi
10	mardi
11	mercredi
12	jeudi
13	vendredi
14	samedi
15	dimanche
16	lundi
17	mardi
18	mercredi
19	jeudi
20	vendredi
21	samedi
22	dimanche
23	lundi
24	mardi
25	mercredi
26	jeudi
27	vendredi
28	samedi
29	dimanche
30	lundi
31	mardi

NOVEMBRE	
1	mercredi
2	jeudi
3	vendredi
4	samedi
5	dimanche
6	lundi
7	mardi
8	mercredi
9	jeudi
10	vendredi
11	samedi
12	dimanche
13	lundi
14	mardi
15	mercredi
16	jeudi
17	vendredi
18	samedi
19	dimanche
20	lundi
21	mardi
22	mercredi
23	jeudi
24	vendredi
25	samedi
26	dimanche
27	lundi
28	mardi
29	mercredi
30	jeudi

DÉCEMBRE	
1	vendredi
2	jeudi
3	dimanche
4	lundi
5	mardi
6	mercredi
7	jeudi
8	vendredi
9	samedi
10	dimanche
11	lundi
12	mardi
13	mercredi
14	jeudi
15	vendredi
16	samedi
17	dimanche
18	lundi
19	mardi
20	mercredi
21	jeudi
22	vendredi
23	samedi
24	dimanche
25	lundi
26	mardi
27	mercredi
28	jeudi
29	vendredi
30	samedi
31	dimanche

Jean Jarousseau, le pasteur du Désert

Parmi les personnalités historiques ayant vécu à Saint Georges de Didonne, la plus ancienne connue est, sans doute, le Pasteur Jarousseau. Une rue, celle où il a vécu et dans laquelle, on peut lire sur la façade d'une maison : « la maison du Pasteur », mais aussi, un buste, monté sur un piédestal, devant le temple, nous rappellent ce personnage étonnant par sa foi, son ouverture d'esprit et son courage. Fort peu d'écrits du pasteur Jarousseau nous sont parvenus. Son histoire a été rapportée par son petit fils, Eugène Pelletan, né six ans avant la mort du pasteur, dans un livre publié en 1877.

Le Pasteur Jean Jarousseau est né le jour de Noël de l'an 1729, quatorzième année du règne de Louis XV, à Mainxe (aujourd'hui Mainxe-Gondeville, commune située sur la rive Sud d'un bras de la Charente). Dans sa famille de modestes agriculteurs, comme 80 % des Français de ce temps, son père et son grand-père sont prédicants. Cependant, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, les protestants ne peuvent plus exercer leur culte, sinon au péril de leur vie. En effet, si la plupart des protestants un peu aisés, avaient dû et pu quitter le sol français, emportant avec eux plus de trois millions de francs, les plus pauvres ne pouvaient envisager cette fuite qui les aurait contraints à traverser toute la France d'Ouest en Est.

C'est ainsi que, sans doute, après avoir vu exécuter sa grand-mère Jeanne, puis son père Isaac, poussé par sa foi et les nécessités du quotidien, il parvient néanmoins à gagner la Suisse. De retour en France, il continue ses études dans les Cévennes, auprès

du pasteur Paul Rabaut (1718-1794), puis, il s'installe en Saintonge en 1754, auprès du pasteur Jean-Louis Gibert. Trois ans plus tard, en décembre 1757, il est envoyé en Suisse, au séminaire de Lausanne où il parachève ses études jusqu'en avril 1761. Un mois plus tard, au synode de Saintonge, Angoumois, Périgord et Bordeaux, Jean Jarousseau est consacré solennellement au « saint ministère ». Il a la charge de desservir un vaste territoire, comprenant notamment les églises de Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers, Cozes, Mortagne, Saint-Fort, Gémozac et Pons.

Le secteur est alors fort dangereux pour les protestants, et notamment, pour les pasteurs. En effet, les curés des paroisses sus-nommées constituent des adversaires implacables, soutenus par les termes de la révocation de l'Édit de Nantes. Ainsi, au cours des premières années de son ministère, il parvient adroitement à éviter d'être arrêté, ce qui l'aurait conduit à être exécuté, sans doute grâce aux conseils et expériences partagés avec ses principaux maîtres Paul Rabaut et Jean-Louis Gibert. A Saint-Georges de Didonne, il rencontre Anne Lavocat, qu'il épouse le 4 janvier 1767. Le couple aura sept enfants. Les quelques biens que possède Anne Lavocat, assurent à la famille une aisance discrète, bien que le pasteur ne puisse résister à donner la pièce que son épouse lui avait remise pour aller s'acheter un chapeau neuf, à une malheureuse femme qui croise son chemin. Un autre jour, sur le marché de Saujon, alors qu'il assiste au massacre à coups de bâton, d'une jument, par un maquignon, il lui donne la pièce qu'il avait et repart avec la jument gravement blessée. Cette jument, dénommée « Misère », va se révéler d'une compagne et d'un soutien hors du commun. Non seulement, elle se déplace seule pour aller chercher le pain à Royan, mais surtout, elle va transporter le pas-

teur Jarousseau jusqu'à Versailles et retour !

En effet, le pasteur Jarousseau, soucieux de la réintégration des protestants au sein de la Nation française, et surtout, désireux de faire cesser leurs arrestations et exécutions, s'est décidé, malgré tous les risques encourus, à aller rencontrer le roi Louis XVI, pour lui démontrer que la persécution des protestants était contraire à l'Évangile, impolitique, inutile et que l'intolérance était injuste.

Il compte sur Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malsherbes pour l'aider dans ce projet, fort d'une lettre de recommandation que Charles-Louis de Mauroy lui avait rédigée pour le remercier de son hospitalité, alors qu'il s'était égaré dans la forêt de Suzac. Le pasteur Jarousseau avait, sans aucun doute, échangé avec lui sur ce projet qui lui tenait particulièrement à cœur.

Ce voyage n'étant, loin s'en faut, dénué de risques, le pasteur Jarousseau se décide à l'entreprendre, avec sa jument. Si le voyage se déroule sans trop de difficultés, à Paris, le pasteur est la cible d'un aigrefin qui le trompe et lui dérobe sa jument, son bagage et son argent. Mais le voleur sera contrôlé, pris pour un protestant, et violemment roué de coups. La police fera rapidement le lien entre l'individu et la plainte déposée (via Malsherbes) par le pasteur, qui récupérera à peu près tout ce qu'on lui avait volé, augmenté d'une somme offerte par le roi. Entretemps, le pasteur, a pu transmettre son épître à Malsherbes, qui la fait lire au roi, lequel a écrit « voir cet homme et me l'amener ». Pour cela, il lui faut louer une perruque, une robe de membre du Tiers-État, ainsi qu'une épée, afin qu'il puisse se présenter devant le roi.

Malsherbes accompagne le pasteur à Versailles. La date fin juin 1780 est incertaine. Eugène Pelletan prétend que l'audience du roi se serait tenue en présence de Benjamin Franklin. Ce dernier aurait, devant lui, réclamé une escadre qui a été livrée le 14 février 1778. Mais aussi, le pasteur Jarousseau aurait, via

Benjamin Franklin, rencontré Antoine Parmentier, effectuant de timides essais de pain à base de farine de pomme de terre, vers 1780...

L'échange entre Louis XVI et le pasteur Jarousseau n'a pas été retranscrit. Le roi, conforté dès 1785 par les échanges entre Malsherbes (conseiller du roi) et le pasteur Jean-Paul Rabaut Saint Etienne*, s'en est sans aucun doute souvenu, lorsqu'il signe, le 7 novembre 1787, l'édit dit « de tolérance », qui donne notamment un statut légal et l'accès à l'état civil aux protestants du royaume. Cet édit est ratifié par le Parlement de Paris le 29 janvier 1788.



Le pasteur Jarousseau dans la tourmente révolutionnaire.

Lorsqu'il arrive en Saintonge, et notamment à Saint Georges de Didonne, les protestants sont pourchassés dans tout le royaume de France. La région n'échappe pas aux arrestations et exécutions de protestants.

Mais depuis 1715, le baron de Didonne est le maréchal Jean Charles de Saint-Nectaire (ou de Senneterre), qui a acheté cette baronnie au duc Charles-Paul-Sigismond de Luxembourg, marquis de Royan. Le maréchal, marquis de Pisany, d'un naturel tolérant, va tenter d'adoucir les persécutions contre les protestants. Toutefois, à la mort de ce dernier, en 1771, les persécutions s'intensifient. Les curés, notamment, sollicitent fréquemment la force publique, pour arrêter le pasteur Jarousseau qui vit et exerce le culte protestant dans la clandestinité. Ce dernier parvient à échapper plusieurs fois aux arrestations organisées par ses détracteurs, dissimulé dans une cachette aménagée dans un mur épais de sa maison (aujourd'hui rue Pasteur Jarousseau). Les perquisitions qui y ont été menées, n'ont jamais permis de le trouver.

Pourtant, après 1787, l'application de l'édit « de tolérance » du roi Louis XVI, ne modère pas les ressentiments des prêtres, et en particulier, celui de Saint Georges, l'abbé Second. Mais, la Révolution gronde et la situation ne va pas tarder à se retourner. Lorsqu'elle est promulguée, le 12 juillet 1790, la constitution civile du clergé, n'est pas acceptée par le pape Pie VI. En conséquence, les prêtres « jureurs » ne pourront plus remettre les péchés. Donc, pour une population très croyante, en mourant, on irait directement en enfer. Quant aux prêtres « réfractaires », ils pouvaient encore remettre les péchés, mais surtout, ils vivaient en exerçant dans la clandestinité. Lorsqu'ils étaient arrêtés, ils étaient exécutés.

L'abbé Second, curé de St Georges, fait partie de ces prêtres réfractaires. Bien entendu, à partir du 10 août 1792, il n'échappe pas à la répression révolutionnaire.

En compagnie du moine récollet dénommé Labole, adjoint du curé, alors qu'ils tentent d'échapper à leurs poursuivants, ils croisent le pasteur Jarousseau, qui les recueille et les dissimule quelque temps, dans la cachette de sa maison. On peut imaginer que ces religieux ont dû avoir le temps de se repentir de leur conduite par le passé... Puis, lorsque la menace semble s'être éloignée, le pasteur Jarousseau affrète discrètement pour eux une grande chaloupe à voiles, qui les conduit en mer, où ils croisent un bateau qui les prend à son bord, et les emmène en Espagne. Malheureusement, l'Espagne étant pauvre, les bouches à nourrir que constituent les émigrés, sont mal accueillies. L'abbé Second rentrera en France, il sera arrêté et mourra dans les prisons de Rochefort.

Quant au Pasteur Jarousseau, il vivra enfin paisiblement et s'éteindra à Chenaumoine (commune de Semussac), le 18 juin 1819, âgé de 89 ans. Il sera l'un des premiers en France à cultiver des pommes de terre dans son jardin de Chenaumoine. Courageux toute sa vie, d'une foi à toute épreuve, il lui revient la gloire d'avoir initié la lutte pour l'abolition des persécutions contre les protestants, et d'avoir œuvré pour leur réintégration au sein de la Nation Française. Il est inhumé, en famille, à Chenaumoine, où un petit bâtiment carré, couvert de tuiles rondes, abrite leurs tombes.

*Fils du pasteur Paul Rabaut qui avait recueilli Jean Jarousseau, et soutenu par Lafayette.

Sources :

Guy Binot – Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert (1994),

Eugène Pelletan – Jarousseau : le pasteur du désert (1877) - Musée Protestant

VIE ASSOCIATIVE

La-Mi-Voix

Après ces dernières années particulières, la chorale « La-Mi-Voix » a repris son activité avec encore plus d'enthousiasme et de motivation.

Nos 50 adhérents sont décidés à vivre des moments d'émotion, de joie et d'amitié. Depuis janvier 2022, notre chef de chœur, Edwige Agnus, avec son dynamisme et sa générosité, permet aux choristes d'être en constante évolution. Nous souhaitons renforcer notre pupitre de



Répétitions

Tous les mardis de 17h30 à 19h30 à la salle Bleue du relais de la Côte de Beauté à St Georges de Didonne.

basses et de ténors, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Fin novembre un concert a été donné à la salle Bleue en faveur du Téléthon.

Les 13 et 14 mai nous chanterons en faveur de l'Association « Cent pour Un - Pays Royannais »

Le samedi 13 mai dans le temple de

Royan à 18 h et le dimanche 14 mai dans l'église de Cozes à 14h30, en deuxième partie vous aurez le plaisir d'écouter une chorale de Pau. Nous comptons sur votre présence.

Présidente Annie MIMAUD

☎ 06 19 65 11 61

✉ a.mimaud@sfr.fr

Marignan, un trésor oublié de Charente Maritime

Enlias Model Club, Modélisme Naval, le fait revivre



Un chalutier radiocommandé d'un mètre navigue sur le lac d'Enlias, face au Super U les mercredis et samedis. Cette maquette navigante de 6kg est intégralement construite en bois y compris sa coque en lattes, avec feux de navigation et corne de brume, comme l'original. Mais quelle est donc l'histoire de ce chalutier ?

Marignan : François 1^{er} , 1515 nous

disait notre Professeur d'Histoire. Oui, bien sûr. Mais c'est aussi le nom de baptême d'un chalutier, construit en Charente Maritime dans les années 60 par le chantier Rochelais du Quennetier, à La Pallice.

Un savoir-faire d'exception qui a conduit Quennetier à réaliser plus de 30 chalutiers, entre 1962 et 1966, tous de 30m de long et baptisés avec

des noms symboliques. Des prénoms féminins, épouses ou filles des armateurs : Anne-Louise, Anne-Sophie, Doris; des batailles : Arcole,

Castiglione, Rivoli ; des châteaux : Josselin, Chambord, Chenonceau ; des cols : Aspin, Iseran, Puymorens ou des fleurs : Dahlia, Hortensia ...

Ils ont navigué pour de nombreux armements de la Bretagne Sud et de la Manche. Le chantier a subi un incendie en 1969 et tous les plans et archives de l'époque ont été détruits.

Le Marignan était basé à Concarneau.

Si vous voulez vivre en réduction une petite page de l'histoire Charentaise, venez nous rencontrer au lac.

Vous pouvez accéder à EMC sur Facebook pour nous dire si cet article vous a intéressé. Vous aimeriez peut-être connaître l'histoire d'autres modèles mythiques ou les activités de notre club Saint-Georgeais.

VIE ASSOCIATIVE

Le Volley Atlantique Club Côte de Beauté, une association de plus de 70 adhérents de 11 à 72 ans



Nous avons une équipe en M11 Masculin qui évolue en coupe élite, des joueurs et joueuses M13 et M15 engagés en compétition, une équipe M18 Féminine et une équipe M18 Masculine qui a également participé à la coupe de France, ainsi que deux équipes en 4*4 loisirs et une

équipe en 4*4 honneur qui effectuent les championnats départementaux.

De plus nous avons ouvert un pôle Beach toute l'année sur la plage de Saint-Georges de Didonne au trier, une équipe féminine va participer aux séries 1,2 et 3 ainsi qu'à la coupe de France Beach-volley.

Les jeunes seront inscrits de plus en compétition Beach Volley, à la fin de leur saison régulière, dès le début du mois de Mai.

Vous avez envie de taper la balle, de faire du loisir et/ou de la compétition n'hésitez plus venez nous voir au Gymnase Colette Besson le mardi et vendredi soir de 18h15 à 22h30.

A très vite,

Christophe PERRON

☎ 06 61 80 39 02

✉ vaccdb@outlook.fr

📘 [VolleyballAtlantiqueClub](https://www.facebook.com/VolleyballAtlantiqueClub)

📷 [instagram.com/v.a.c.cdb?igshid=YmMyMTA2MY2=](https://www.instagram.com/v.a.c.cdb?igshid=YmMyMTA2MY2=)

Comme chaque année nous organisons **une série 2 de Beach le dimanche 14 mai et notre tournoi mixte 4*4, ouverts à tous, sur la plage du TRIER le Dimanche 18 juin 2023**

Tennis Club St Georges

Depuis 2022, le tennis club de Saint-Georges de Didonne participe à l'opération

«PARIS 2024» qui a pour objectif de lutter contre la sédentarité chez les enfants et répond à des enjeux de santé publique et de bien être.

Avec la Semaine olympique et paralympique, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Paris 2024 dédie une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.

Dans ce cadre, nous avons proposé du **3 au 8 avril 2023 une découverte du tennis à tous les enfants de l'école maternelle**. Des ateliers

de tennis-coordination ont été organisés dans la cour de l'école tous les après midi pour les trois classes de maternelle.

Des séances de découverte sont également organisées pour les trois classes de CP et CE1.

Tous les élèves se déplacent au club situé au Complexe Colette Besson encadrés par leur professeur des écoles et Julien Grégoire, moniteur diplômé d'État du club.

A noter que Julien, par le biais de l'école de tennis, dispense des cours collectifs à une cinquantaine d'enfants tout au long de l'année scolaire.

Il entraîne une cinquantaine d'adultes en cours collectifs tous les soirs de la semaine.



Des stages et cours particuliers sont également proposés pour les enfants ou les adultes durant les vacances scolaires.

N'hésitez pas à contacter Julien au 06 75 48 35 24 si vous souhaitez plus d'informations.

VIE ASSOCIATIVE

Le comité de jumelage se déplace à Gaienhofen



2023, le 60^e anniversaire de la signature du traité de l'Élysée marquant la réconciliation de la France et de l'Allemagne, le 39^e anniversaire de notre jumelage avec nos amis allemands et le 30^e anniversaire de notre charte d'amitié avec Balatonvoldvar. Cette année à l'Ascension, deux bus se rendront à Gaienhofen, soit au total environ 120 Saint-Georgeais dont une quarantaine

de personnes de l'Harmonie. Un programme de 4 jours de réception en famille, visites, concerts, échanges amicaux vont permettre aux participants de découvrir la culture des hottes allemands.

Cette année une délégation de cinquante hongrois se joindra à la fête, accompagnée d'une chorale. Au programme visite de Rotweill, de son quartier historique et de ses deux entreprises connues : hohner et Thyssenkrupp.

Afin de faire face à son objectif de favoriser les échanges européens et leurs coûts de plus en plus importants (bus, frais de réception...) le comité multiplie les actions censées rapporter des fonds : participation aux marchés de Noël, organisation d'une marche, loto... Et participe ainsi à la vie de notre commune. Une manifestation sur le cinéma allemand est d'ailleurs en cours d'organisation avec l'association culturelle de Saint-Georges : Créa.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, la connaissance d'une langue étrangère n'est pas impérative, nos amis musiciens ont trouvé grâce à la musique la plus belle des façons de communiquer.

**L'heure
CIVIQUE**
Saint-Georgeaise

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PONCTUELLE ?

Visite de courtoisie, soulager un aidant, se faire accompagner aux courses, petit bricolage/nettoyage/jardinage, aide administrative, aide numérique...

Nos volontaires sont là pour vous donner un coup de main !

Une solution GRATUITE et OCCASIONNELLE



Contactez-nous au 05 16 65 10 01

Saint
Georges
de Didonne

Saint Georges Voiles



Le club de voile Saint Georges Voiles organise des rencontres sportives en ce début d'année 2023

Le 11 et 12 février :

grand prix de char à voile Blokart et Kart à voile.

Le 11 et 12 mars :

grand prix de char à voile classe 5

Le 1^{er} et 2 avril :

course de ligue Catamaran

le 29, 30 avril et 1^{er} mai :

Manche AFF championnat de France slalom windfoil

Le 17 et 18 juin :

5^e édition de l'Extrême Cordouan

Le club est ouvert toute l'année, et dès à présent vous pouvez louer ou prendre des cours de catamaran, kayak, paddle, pirogue, wingfoil et planche à voile. Nous proposons aussi des séances découvertes de char à voile jusqu'à mi-juin.

Les plannings des stages pour les vacances de Pâques ainsi que les grandes vacances sont déjà disponibles, Vous pouvez directement réserver via notre site stgeorgesvoiles.fr, par mail à accueil@stgeorgesvoiles.fr ou bien par téléphone au 05.46.05.65.14. Ne tardez plus pour réserver !

LUOTHÈQUE : TOP DÉPART



Médiathèque de Saint-Georges de Didonne

1 Avenue de la mer
17110 Saint-Georges
de Didonne

☎ 05 56 06 19 42

✉ mediatheque@sgdd.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h00 - 18h00

Mercredi et Samedi :
9h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00

Depuis l'arrêt des permanences régulières de l'association Ludo & Co, la commune de Saint-Georges de Didonne était dépourvue d'offre culturelle autour du jeu et du jouet.

A la demande de nombreux Saint-Georgeais et pour pallier ce manque de structure autour du jeu, les élus ont lancé **un projet de création d'une ludothèque rattachée à la médiathèque.**

Une évaluation globale a été réalisée, **l'équipe de la médiathèque a été refondée, renforcée et le recrutement d'une ludothécaire diplômée a été fait.** Un budget conséquent a été octroyé, et la nouvelle équipe de la médiathèque a été missionnée afin de préparer et d'organiser cette activité ludothèque. Une collection de jeux et de jouets a été constituée (jeux en bois, jeux de société pour tous les âges, jouets pour les plus jeunes...), du mobilier a été acheté et un gros travail a eu lieu afin de préparer ces jeux.

Dans le cadre de la mise en place de ce duo **« Médiathèque-Ludothèque »**, pour un accueil optimal et de qualité, aussi bien pour les lecteurs et les joueurs, il a été essentiel d'adapter l'espace de la structure ainsi que l'offre ludique : **des temps du jeu ponctuels sur les ouvertures au public ont été organisés, des animations ludiques pour les accueils**

scolaires également, ainsi que des animations Hors-les-Murs...

Cette nouvelle Médiathèque-Ludothèque va permettre de **proposer des jeux et jouets à tous** et de mettre en avant tout le potentiel de ce patrimoine culturel. Elle va permettre **d'offrir un espace de jeu sur place** de façon ponctuelle (des travaux d'agrandissement programmés et à venir doivent permettre d'offrir un vrai espace de jeu permanent), mais surtout de **prêter des jeux à tous les usagers de la structure.**

Qu'il est agréable de voir Petits et Grands, Parents-Enfants se réunir autour de cet objet commun. **Le jeu est un vecteur de rapprochement des générations**, et il peut aussi œuvrer pour la cohésion et le bonheur familial. Au-delà de son aspect ludique, **le jeu rapproche. Il est un formidable outil socio-culturel.**

L'apport du jeu et du jouet est donc multiple : il favorise l'imaginaire, le développement moteur et psychique de l'enfant, la relation intergénérationnelle, le partage...

Le jeu est un facteur de bien-être !

La Médiathèque-Ludothèque devient donc un lieu ressource, où **des conseils sont apportés à tous par des professionnels**, dans le choix du jeu et du jouet, de la découverte et de la nouveauté.

La Médiathèque-Ludothèque est ce lieu où se rassemblent des lecteurs, des joueurs voire même les deux : **Un lieu de vie culturel autour des livres, de la musique, du cinéma, du savoir, des jeux, du divertissement. Un lieu pour tous.**

Nous vous proposons donc de nous retrouver à la Médiathèque-Ludothèque pour jouer sur place et pour emprunter dorénavant aussi des jeux.

L'équipe de la médiathèque de Saint-Georges de Didonne.

LES RENDEZ-VOUS DU PRINTEMPS



Du mardi 18 au dimanche 30 avril

15h - 18h

Exposition **l'Art Caribbean**

Exposition « 4 artistes de la Caraïbe », du 18 au 30 avril 2023, à la Galerie d'Art Municipale de Saint-Georges de Didonne.

Cette exposition regroupe deux peintres, l'un de Cuba, **Carlos René Aguilera**, l'autre de la Martinique **Jean Michel Loutoby**, et deux sculpteurs, l'un de Haïti, **Guyodo**, l'autre de Cuba, **Guillermo Varona**. Leur œuvre plonge dans les racines caribéennes, à partir desquelles se déclinent l'imagination, l'humour et la poésie sous des formes différentes.



Exposition « 4 regards sur la Caraïbe », du 18 au 30 avril 2023, à la Galerie d'Art Municipale de Saint-Georges de Didonne.

Cette exposition prétend montrer l'unité en même temps que la diversité des arts dans le bassin caraïbe. Nous privilégions le terme de « La Caraïbe » au singulier pour se distancer des accroches touristiques employant le pluriel : « Les Caraïbes », car il s'agit d'un regard en lien avec une histoire et une culture communes. Cette convergence artistique tisse des liens et nous relie, à travers un plasticien de la Martinique, à d'autres territoires en nous faisant spectateurs d'autres perspectives.

Une exposition sollicitée par la commune de Saint-georges de Didonne et mise en oeuvre par **Michèle Dalmace**

Professeur Emérite des universités de l'histoire de l'art contemporain Espagne et Caraïbe

Laboratoire de recherche AMERIBER

Université Bordeaux Montaigne

Galerie d'art Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville



Du vendredi 28
au dimanche
30 avril

8h - 19h

Fête commerciale dans la ville
et marché

**Organisé par Nouvel Élan
des Commerçants**

Vendredi 28
avril

20h30

Spectacle de danse et musique

Compagnie la Volige, Fanny
Chériaux

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Tarif C : Adhérent 16€, Plein 21€,
Réduit 11€

Organisé par Créa



Samedi 29 avril



20h30
Les Comparaz'Art
Théâtre
Salle bleue
Relais de la Côte de Beauté
Tarif : 10€
Organisé par SOS santé sans frontières
Au profit de l'association Humanitaire et Solidarité



Lundi 1^{er} mai

8h - 18h

Vente de muguet dans la ville

11h

Concert du chanteur Amaury Place de Verdun (Place de l'église)

Organisé par Nouvel Élan des Commerçants

Du samedi 29 avril
au lundi 1^{er} mai

15h - 16h

Championnat de Funboard Slalom
Basse Nautique

Organisé par la base nautique



Samedi 6 mai

11h - 13h

BAL avec
Stéphanie
Moreaux (variété
Française)

Place de Verdun (place de l'église)

**Organisé par Fêtes et Animations
Saint-Georges de Didonne**



Dimanche 30 avril

15h - 16h

Spectacle Country

Place de Verdun (Place de l'église)

Organisé par Nouvel Élan des
Commerçants

Lundi 8 mai

11h

Concert avec le chan-
teur Zoe Kraft

(variété Française &
Internationale)

Place de Verdun (Place
de l'église)

**Organisé par Fêtes et
Animations Saint-
Georges de Didonne**



Jeudi 11 mai

20h30

Théâtre - humour
- OVNI

Mr Kropps Compagnie
Gravitation



Salle Panoramique

Relais de la Côte de Beauté

Durée du spectacle : 1h30

Tout public à partir de 12 ans

Tarif C : Adhérent 16€, Plein 21€; Réduit 11€

Organisé par Créa

Samedi 13 mai

11h - 13h

BAL avec Bruno Papot (variété
Française)

Place de Verdun (Place de l'église)

**Organisé par Fêtes et
Animations Saint-Georges de
Didonne**



Du 17 au 20 mai



Renathéa 2023

Cinq troupes de la Fédération des clubs de la Défense se produiront dans la Salle Bleue.

Sont annoncés Sacha Guitry, Alfred de Musset, Georges Feydeau et d'autres auteurs plus contemporains.

Cette rencontre est bien sûr un concours où le Grand prix Sarah Bernhardt sera remis le samedi lors de la lecture du palmarès.

En outre, sera évoqué le centième anniversaire de la disparition de cette grande actrice, le 26 mars 1923.

Les places étant limitées, les spectateurs peuvent réserver 30 minutes avant le début des représentations.

Salle Bleue

Relais de la Côte de Beauté

Organisé par la ville

Du 15 au 20 mai

10h 12 h & 14h - 18h

Exposition

La fédération des clubs de la défense organise chaque année six salons régionaux de peinture et sculpture, de photographie et de métiers d'art.

Trois jurys sélectionnent les œuvres qui peuvent concourir aux salons nationaux, qui en 2022 se sont déroulés à Paris, au ministère des Armées à Balard.

Certaines œuvres primées lors de ces nationaux **seront exposées dans la salle du Relais de la Côte de Beauté**

Galerie d'art

Relais de la Côte de Beauté



FRANCK
LORENZO



VARIÉTÉ
FRANÇAISE

20 MAI 2023
DE 11H A 13H

PLACE
DE
VERDUN
"ÉGLISE"

Samedi 20 mai

11h - 13h

Concert avec
le chanteur
Lorenzo
(variété
Française)

Place de
Verdun (Place

de l'église)

**Organisé par Fêtes et Animations
Saint-Georges de Didonne**

Lundi 8 mai

11h

Concert avec le chanteur Zoe Kraft
(variété Française & Internationale)
Place de Verdun (Place de l'église)

**Organisé par Fêtes et Animations
Saint-Georges de Didonne**

Vendredi 26 mai



20h30

Concert Mélanie Dahan invite
Antoine Delaunay

Salle Bleue
Relais de la Côte de Beauté

Durée du spectacle : 1h10

Tout Public

Tarif D : Adhérent 19€, Plein
24€, Réduit 15€

Organisé par Créa

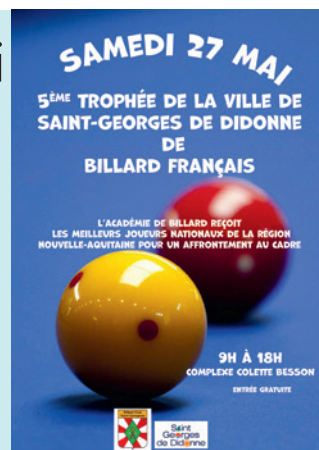
Samedi 27 mai

9h -18h

Tournoi de billard
L'académie de billard reçoit
les meilleurs joueurs natio-
naux de la région Nouvelle
Aquitaine pour un affronte-
ment au cadre

Salle de billard Complexe
Colette Besson

Organisé par le club de billard



Samedi 27 mai



Font de mer

7^{ème} Marathon
de ROYAN
Côte de Beauté

Dimanche 28 mai

15h

Thé dansant
Tarte aux prunes

Organisé par
Nouvel Élan des Commerçants



FÊTE DES VOISINS PLACE DE LA RÉSISTANCE A DIDONNE Vendredi 26 Mai 2023 de 19h à 23h30



On amène son panier-repas

Tables et bancs à disposition
Animée par Kate Lauvia

Didonnepoube
Au cœur de Saint-Georges

Vendredi 26 mai

19h

Fête des voisins avec Kate
Lauvia

Place de Didonne

Organisé par Didonne
Boube

Samedi 3 juin

11h

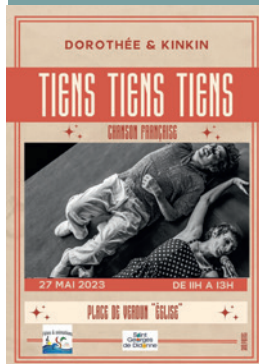
Concert avec le groupe Pompa Swing
(jazz manouche)

Place de Verdun (Place de l'église)

Organisé par Fêtes et Animations Saint-Georges
de Didonne



Samedi 27 mai



11h - 13h

Concert avec le groupe
Tiens Tiens Tiens
(variété Française)

Place de Verdun (Place de
l'église)

Organisé par Fêtes
et Animations Saint-
Georges de Didonne

Lundi 29 mai

11h

Concert
avec le
groupe
Cariba
(Groupe
Latino)

Place de
Verdun
(Place de l'église)

Organisé par Fêtes et
Animations Saint-Georges
de Didonne



Samedi 3 juin

8h - 23h

Tournoi d'ulti-
mate (frisbee)
Plage

Organisé par
l'association
Seagle island

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Emergence

En tant que conseillers municipaux, nous intervenons sur des sujets et relayons nos inquiétudes qui sont aussi celles des Saint-Georgeais(e)s.

Nos questions et observations ne sont jamais entendues et toujours laissées sans réponses : fermeture de l'accrobranche, démolition des restaurants de plage, création d'un cabinet médical, plan de circulation, et, dernier évènement en date, le projet d'aire d'accueil de la communauté des gens du voyage au cœur du quartier résidentiel de plein Été ...

La population n'a pas plus de chance d'être entendue que nous.

Toutes les décisions et projets, dont l'utilité est contestée, sont hasardeux financièrement et lourds de conséquences pour notre cadre de vie.

Décisions prises dans la plus grande opacité :

Opacité sur le montage financier du boulevard, abandonné par le porteur du projet pour manque de rentabilité.

Opacité quant à l'existence de médecins devant rejoindre le cabinet médical et quant à l'avis donné par le conseil en

architecture de la commune.

Opacité sur l'autorisation d'ouverture des restaurants de plage cet été et risques juridiques sur les finances communales concernant la démolition des bâtiments. Nous sommes début mars. La démolition et la reconstruction des restaurants sont elles envisageables d'ici le mois de juin ? Pourront-ils même ouvrir cette année ? Rien n'est moins sûr !

Les conseillers de la majorité de M. Richaud, informés, ne s'en inquiètent pas. Pourtant, comme tout Saint-Georgeais(e)s, ils devraient s'interroger :

Quel travail accompli et quelle cohérence dans ces projets ? Quelles priorités ? Quelle transparence ? Quels financements ? Quelles concertations avec la population ? Quel bilan sur les engagements pris après trois ans de mandat : abandon de la baisse de 5 % des impôts et du projet d'espace enfance jeunesse ? Quid de la réhabilitation du boulevard de la Corniche ? Que deviennent ces projets promis à la population ?

La gestion municipale crispe la population : **le bien vivre ensemble est fondamental. Ce n'est qu'une question de**

volonté et l'exemple doit être donné par ceux qui sont aux commandes. Ce sont les intérêts généraux et les répercussions sur chacun des Saint-Georgeais qui doivent guider leurs choix.

Notre site internet (www.emergence17.fr), notre page facebook (le groupe de conseillers municipaux d'Emergence – SaintGeorgesdedidonne), et l'envoi de notre lettre hebdomadaire (sur demande à emergence.inf@gmail.com) sont destinés à vous informer sur tous les sujets vous concernant.

Dans les semaines qui viennent, nous annoncerons le lancement d'un concept différent de la gestion municipale actuelle et de la relation avec vous.

Le soutien d'un grand nombre de Saint-Georgeais(e)s sensibles à nos idées et à nos valeurs est un formidable encouragement et un réel espoir pour Saint-Georges de Didonne.

PS : La majorité nous impose de rendre notre texte 2 mois et demi avant le sien. Cela laisse largement le temps et la facilité de réponse. D'où l'importance de suivre nos publications.

Pour le Groupe Emergence - Eric Bouquet

Nouveau cap

Mi-mandat !
3 ans déjà.

Des projets qui piétinent malgré de belles promesses : la réparation du phare, les écoles, le boulevard de la Corniche, la rénovation des halles, la ZAC, les routes, les trottoirs...

Des commissions municipales qui ne se réunissent jamais, comme la commission communication et pourtant il n'y a plus de lettre mensuelle ! Qui a décidé de cela en toute opacité ?

Et la commission d'accessibilité qui n'est jamais convoquée et son rapport annuel obligatoire qui n'est pas présenté et voté au conseil municipal.

Et les commissions de quartier qui ne sont jamais suivies d'effets, un budget

« participatif » qui n'a jamais été donné à aucun. Belles promesses.

Et les associations ? Même CREA en fait les frais. Subvention 100000€ au lieu de 142000€, donc un trou dans la caisse de 42000€ ! N'aurait-il pas été souhaitable de soutenir un peu plus cette association historique pour la « relancer » plutôt que d'essayer de l'achever ?

Et maintenant les restos de plage ! Comment ce dossier a été tellement mal géré que nous ne sommes pas prêts de déguster quoi que ce soit ! Ceux qui risquent de déguster, ce sont les restaurateurs, les Saint-Georgeais, les vacanciers...

Et la future maison de santé ? 1,3 M€, 2 étages, 4 médecins généralistes dont 3

exerçants déjà à Saint-Georges et qui ne prennent plus de patient ! Sans parking, mais à la réunion publique, on nous a rassuré : « les patients ? Ils viendront à pied ou en vélo ! ».

Les 4 maisons autour de la salle paroissiale sont « des éléments de patrimoine repérés, protégés et inscrits au PLU. » (p.531)

Il y aura forcément des conséquences négatives sur l'image et le budget de Saint-Georges.

Bref, l'endroit est mal choisi.

Vous pouvez vous faire votre idée sur la réunion, l'enregistrement audio se trouve sur

FaceBook : NouveauCap SGDD

Les élus Nouveau Cap

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

CREA :

Examinons les faits

Créa constitue une réussite et une fierté locale depuis de nombreuses années, il faut le souligner.

Tout est parti d'un dîner au cours duquel Humour et Eau Salée fut créé. Puis, avec le soutien indéfectible des municipalités qui se sont succédées, l'association s'est développée tant au niveau de sa programmation, soutenue par ses partenaires, que par ses activités et la valeur de ses salariés.

Alors pourquoi cette crise ?

Une perte vertigineuse du nombre d'adhérents depuis ces 5 dernières années (plus de 2500 à 900),

Une programmation de moins en moins grand public,

Une masse salariale conséquente,

Une chute des recettes de billetterie,

Une gestion financière irresponsable...

Est-ce la faute de la mairie si CREA, face aux raisons de cette crise, ne se remet pas en cause ? Nous ne le croyons pas !

La mairie n'est ni responsable, ni décisionnaire des choix de CREA.

Comment l'association CREA a-t-elle pu accorder 55.000 € d'indemnités de départs conventionnels à 2 salariés en 2022, sur des fonds publics ?

Pourquoi CREA n'a-t-elle pas diversifié ses choix d'animations pour générer des recettes, mais a

persévéré dans le concept unique d'art et essai ?

Comment CREA, face à ses réels déboires financiers, a-t-elle pu décider d'augmenter les salaires en 2023, et voir ainsi sa masse salariale portée à 324 000 € par an ?

Alors NON, la municipalité ne met pas en danger CREA, mais c'est bien CREA qui se met en danger toute seule !

La municipalité donne toujours une subvention, certes de 100.000 € cette année au lieu des 142.000 € de l'année dernière. En effet, ces 42.000 € correspondent aux économies réalisées par le départ des 2 salariés qui ont démissionné. Le juge de la chambre régionale des comptes suggère 80000€ pour une ville de 5000 habitants.

La municipalité accueille toujours gratuitement l'association CREA au Relais de la Côte de Beauté, sans loyer, sans participation aux fluides (eau, gaz, électricité), sans le coût des agents (ménage, sécurité, manutention, matériel...), ce qui correspond à une dotation en nature (non numé-

raire) évaluée à près de 60.000€ hors fluides.

La municipalité achète régulièrement des spectacles à CREA, pour offrir une diversité culturelle aux Saint-Georgeais, ce qui s'ajoute à la subvention et participe au financement global.

Vous constaterez que notre soutien à cette association, est loin d'être insignifiant et loin de l'idée fautive d'une volonté de nuire à CREA.

Mais nous pouvons faire un mea-culpa, peut-être aurait-il fallu donner des objectifs clairs à CREA et veiller à ce qu'ils soient respectés ? Pourtant, la Ville s'est toujours refusée à imposer à CREA des choix qui auraient été, sans aucun doute, pris pour de l'ingérence...

Espérons que CREA cesse de dénigrer la mairie qui est bel et bien à ses côtés.

Espérons que CREA gère avec précaution et discernement l'argent public (de tous les partenaires).

Espérons que CREA propose à nouveau une offre MULTI culturelle aux Saint-Georgeais.

Saint Georges Union

